

Carole Tary

Directrice du centre de gestion
de la Haute-Saône

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue d'une Directrice de centre de gestion.**

VOUS ÊTES...

Carole Tary. Je suis Directrice du centre de gestion de la Haute-Saône.

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TRAVAILLEZ-VOUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

J'y travaille depuis 2001.

POURQUOI ÊTES-VOUS "ENTRÉE" DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Bonne question. C'était une évidence dans le cadre de mes études (droit public, maîtrise de sciences politiques) intéressée par l'intérêt général.

Je l'ai su tôt, en licence, lors de mes cours de droit public : mon professeur, avocat en droit public et passionné, présentait la jurisprudence avec des exemples précis de direction de collectivités - fonction publique territoriale ou organisation non-gouvernementale du coup. J'avais envie d'être utile et je le voulais à l'échelon le plus proche possible.

C'est aussi grâce à mon choix de stages, notamment à la mairie : rencontre avec le directeur des ressources humaines (DRH) en maîtrise, négociation de proto-

coles. C'était un stage actif.

Puis j'ai eu mon DESS en droit des collectivités, tout en passant mon concours d'attaché territorial.

PARLEZ-NOUS DE VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE.

Suite à la réussite au concours d'attaché j'ai été recrutée en tant que Responsable RH dans le SDIS du Bas-Rhin (qui correspondait à mon intérêt pour l'intérêt général, la défense et la sécurité). Ensuite, j'ai été DRH d'une communauté d'agglomérations mutualisée, puis responsable du pôle GPEC au CHRU Nancy. A la suite, je suis devenue DRH et Directrice des affaires juridiques et de la commande publique d'une communauté d'agglomération et finalement Directrice du CDG 70.

QU'EST-CE QUE LE RÔLE D'UN CENTRE DE GESTION ET DE SA DIRECTRICE ?

Le CDG a comme mission essentielle d'accompagner et de conseiller au mieux les élus dans la gestion ressources humaines de leurs agents. Nous sommes au service des collectivités pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, quels qu'ils soient, en RH. Les missions du

CDG sont très variées. Même si nous avons tous les mêmes missions obligatoires, chaque CDG est libre de développer ou non les missions dites facultatives. En Haute-Saône, le Conseil d'Administration du CDG a choisi de développer le plus possible des missions pour rendre davantage de services aux collectivités.

Mon rôle est de proposer des projets, de coordonner les services pour décliner le projet d'établissement et m'assurer de l'adéquation du niveau de service proposé par le CDG par rapport aux besoins des collectivités.

QU'EN EST-IL EN MATIÈRE DE DROITS ET OBLIGATIONS ?

Vis-à-vis des droits et obligations, je dirais que le CDG est le garant de la bonne application du statut dans les collectivités compte tenu de notre mission de conseil.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET SON ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE DU STATUT ?

La fonction publique territoriale (FPT) est récente. Depuis 1982, les

Carole Tary

Directrice du centre de gestion
de la Haute-Saône

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue d'une Directrice de centre de gestion.**

collectivités peuvent s'administrer librement pour conduire les missions d'intérêt général relevant de leurs domaines de compétences.

Le terme FPT regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...), des établissements publics et des offices publics d'HLM.

Dans les faits, compte tenu de la diversité de la typologie ou de la taille des communes, cela conduit à une hétérogénéité des situations individuelles. Le statut est peut-être identique, pour autant, le déroulement de carrière ne sera pas forcément le même.

Toutefois, la FPT a su démontrer sa capacité à s'organiser, à s'adapter aux besoins des usagers du service public, à développer les territoires faisant preuve d'ingéniosité et de pragmatisme. Cette démonstration a été particulièrement évidente lors de la crise du COVID avec le rôle majeur tenu par les communes dans la gestion de cette crise.

**DANS UN CONTEXTE DE
DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT,**

QUELS SONT LES ATOUTS DES COLLECTIVITÉS POUR ATTIRER LES TALENTS ?

L'attrait pour les missions d'intérêt général, le sentiment d'être utile, de participer au développement d'un territoire, l'envie d'assumer des responsabilités.

L'organisation des collectivités permet aussi de concilier la vie professionnelle/vie personnelle avec notamment la possibilité d'être en télétravail, la semaine des 4 jours...

QUE DIRIEZ-VOUS, S'AGISSANT DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES, À UN JEUNE QUI SOUHAITE S'ORIENTER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Rien de particulier. Les droits et obligations font partie de notre quotidien. C'est en lien direct avec les missions de service public que nous avons choisies d'exercer. C'est un faux débat.

Dans toute organisation, publique ou privée, il y a des règles à respecter, des droits pour les salariés/agents et des obligations inhérentes aux professions choisies.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Je regrette que certains agents aient davantage connaissance de leurs droits plutôt que de leurs devoirs. Les uns ne vont pas sans les autres. Tout est une question d'équilibre.

PENSEZ-VOUS QU'IL Y EN A TROP ? EN RAJOUTERIEZ-VOUS ? LE(S)QUEL(S) VOUS PARAÎT-SEN.T ÊTRE LE(S) PLUS IMPORTANT(S) ?

Je n'en rajouterai pas. mais me concernant, spontanément, je citerai les obligations de servir, d'impartialité et de loyauté comme étant les plus importantes.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Le statut n'a pas cessé d'évoluer depuis les lois de 1984. On a vu de « nouvelles » obligations être retenues suite à des événements sociétaux.

J'imagine que le socle des droits et obligations restera, mais que certaines obligations évolueront...